



MOTO CLUB DE LEYSSARTROU

ENDURANCE TT MOTO

REGLEMENT PARTICULIER

Epreuve inscrite au calendrier du championnat de ligue d'aquitaine d'endurance TT 2010

Règlement Particulier - ENDURANCE MOTO

Définition :

Le MOTO CLUB LEYSSARTROU organise une épreuve d'Endurance Tout-terrain, le 15 et 16 Mai 2010, sur la commune de Saint JORY LASBLOUX 24 au Domaine de LEYSSARTROU

Terrain :

Nature du sol : terre

La Ligne de départ fait 150 mètres de long sur une largeur de 25 mètres .

Le circuit est de type Endurance TT . Il a une longueur de 7 km et une largeur de 3 à 10 M

Pilotes admis :

Tous les pilotes, âgés de plus de 16 ans, titulaires d'une licence délivrée par la FFM

Catégories :

E1- 100 à 125 cc 2 T et de 175 à 250 cc 4 T NCA et NCB ou licence à la journée

E2- 175 à 250 cc 2 T et de 290 à 450 cc 4 T NCA et NCB ou licence à la journée

E3- 290 à 500 cc 2T et de 475 à 650 cc 4T NCA et NCB ou licence à la journée

Féminine

Vétéran

ENGAGEMENTS :

Les droits d'engagement sont fixés à **50 euros** pour les solos et à **70 euros** pour les duos (transpondeur compris) . La clôture des engagements est fixée au 3 Mai 2010 .Passé cette date, aucun engagement ne sera remboursé sans présentation d'un certificat médical .

Les engagements dûment complétés sont adressés à CORDELIER JEAN LOUIS LES POTENCES II 24420 SORGES accompagnés du **chèque** et d'une **enveloppe timbrée à votre nom et adresse**

Chronométrage :

Le chronométrage s'effectuera par « **transpondeur** » une caution de 200 euros sera exigée par chèque à l'ordre de la FFM . Cette caution vous sera rendue lors de la restitution du transpondeur.

Durée de l' épreuve :

Moto 3H00 heures

Vérifications administratives :

- Le Samedi 15 MAI 2010 de 16 h 00 à 19 h00 **MOTO**
- - Le dimanche 16 MAI de 8 h 00 à 10 h 00 pour les motos
- Le pilote devra se présenter avec sa licence 2010, son CASM ou PERMIS de conduire (document original), sa confirmation d'engagement et l'autorisation parentale pour les mineurs.
- Pour les licences une épreuve, fournir un certificat médical de moins d'un an, présenter un CASM ou permis de conduire prévoir une photocopie pour joindre au dossier, régler 53 € de frais de licence

Vérifications techniques :

- Le pilote avec son casque et sa dorsale homologué, sa machine propre avec le N° conforme et le pot d'échappement à 94 décibels maxi pour les 4T et 96 décibels pour les 2T maxi et un extincteur devra être présenté au contrôle technique
- Les réservoirs ne devront pas contenir plus de 22 litres ni dépasser la hauteur du guidon.
- Machine ou équipement non conforme, le pilote se verra le départ refusé et le droit d'engagement ne sera pas remboursé.

Environnement :

Pour le respect de l'environnement il est interdit de jeter les détritux sur place. Les tapis de sols obligatoires au parc coureur et aux stands. Un bidon de récupération des huiles usagées sera mis à disposition sur le parc coureur.

Essais :

Les essais sont obligatoires et seront ouverts qu'aux machines ayant été acceptées aux contrôles techniques. Chaque pilote devra parcourir au minimum un tour sans quoi le départ lui sera refusé et le droit d'engagement ne sera pas remboursé.

Départ :

Les machines devront être mise en place 15 minutes avant le départ aux emplacements prévus
Les places du départ et les N° seront donnés par ordre d'arrivées des engagements complets.

Stands :

3 personnes et le pilote seront admis dans les stand elles devront être titulaire d'une licence LAP ou pilote. Il est interdit de fumer dans les stands. Le pilote Est responsable de ses accompagnateurs.

Ravitaillements :

Le ravitaillement s'effectuera obligatoirement au stand (12m2) moteur arrêté
Tous les pilotes devront obligatoirement passer au stand au moins une fois pour ravitailler sous peine de sanctions (un tour de pénalité)

Fin de course :

Une fois le temps de la durée règlementaire de la catégorie en compétition écoulé, la course sera considéré comme terminée et l'abaissement du drapeau à damier se fera sur le premier pilote classé.
Dés l'arrivée du premier, les suivants disposeront de 20 minutes pour passer la ligne d'arrivé à défaut le dernier tour commencée ne sera pas comptabilisé.

Réclamations :

Les réclamations doivent être posées conformément à la disposition du code sportif FFM

Jury :

Le jury fera appliquer le règlement de la compétition concernée et prendra les décision qui s'impose en accord avec les règlements fédéraux des 2 disciplines.

Sanctions :

- **Exclusions** : fumer dans les stands, couper ou sortir volontairement de la piste.
- **Départ refusé** : machine non conforme avant l'épreuve, essais non effectué »
- **2 Tours de pénalité** : si mise en route non effectué au départ par le pilote, démarrage à la poussette avant autorisation, Non respect du signal d'un commissaire
- Vitesse excessive dans les stands de ravitaillement
- Assistance dans le stand contraire au règlement.

Tout pilote qui ne respectera pas le tracé sans autorisation sera pénalisé

Sécurité :

Seront présent, un médecin, une équipe de secouriste, deux ambulances, téléphones portables, extincteurs et commissaire de piste en nombres suffisants. Le SAMU et le CDIS seront prévenu

Officiels :

Directeur de course : M CHAUMOND Bernard N° 1309
Commissaire Sportif : M. SOULACROIX Didier N° 22473
HUMEAU Jean Claude N°

Commissaire de piste : nombres suffisant.

L'engagement complet est à adresser :

CORDELIER JEAN LOUIS LES POTENCES DEUX 24420 SORGES
TEL/Fax: 05 53 05 42 15

Prix et coupes

Une coupe aux 3 premiers scratch

Une coupe 3 premiers NCA. 3 premiers de chaque catégories

***LE MOTO CLUB SE RESERVE LE DROIT DE MODIFIER LES HORAIRES EN CAS
D'INTEMPERIES OU CAS DE FORCE MAJEURE***

VISA MOTO CLUB

VISA LIGUE

VISA FFM

HORAIRES PREVISIONNELS

SAMEDI 15 MAI 2010

16H 00 à 19H00 - Vérifications administrative et technique

HORAIRES DIMANCHE 16 MAI 2010

8H00 à 10h00 – Vérifications administrative et technique moto

12 H30 – Repas

14H00 - Mise en place des commissaires et du service de sécurité

14H20 Essais libre Moto

14H50 – Mise en place sur la ligne de départ

15H00 – Départ 3 H 00 de course

18H30 - Remise des prix



MOTO CLUB DE LEYSSARTROU

ENDURANCE - MOTO 15 et 16 MAI 2010

ENGAGEMENT MOTO

NCA E1	NCA E2	NCA E3	DUO	FEMININE
NCB E1	NCB E2	NCB E3	SOLO	VETERAN

PILOTE N°1	PILOTE N°2
Nom :	
Prénom :	
Date de naissance:	
Adresse complète:	
Téléphone :	
Licence et N°:	
Moto club:	
N° permis:	
N° casm:	
Date d'obtention	

MOTO 1	MOTO 2
Marque:	
Cylindrée 2T 4T	2T 4T

DROIT D'ENGAGEMENT - SOLO 50 EUROS DUO 70 euros(transpondeur compris)
Engagement complet à retourner à CORDELIER JEAN LOUIS LES POTENCES DEUX
24420 SORGES

Le concurrent soussigné

Reconnaît avoir pris connaissance du règlement en acceptant les termes et s'engage à les respecter .

S'engage à respecter toutes décisions prises à son égard par le directeur de course ou les commissaires de course chargés du déroulement de l'épreuve

Reste responsable des accidents qui pourront lui survenir personnellement en dehors des risques garantis par sa licence

Date :

Signature du pilote
Du responsable légal pour les mineurs
Précédée de la mention « Lu et approuvé »